ABBOTT FRANCE S.A.
Société anonyme au capital de 277.864.000 Francs
Siège social : 12 rue de la Couture, Silic 233,
94518 RUNGIS CEDEX
R.C.S. CRETEIL B 602 950 206 (87 BO 0891)
.ooOoo.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 2 DECEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze

Le 2 décembre

A 11 heures

au 67-69 Avenue Victor Hugo, 75116 PARIS les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataires.

Monsieur André GARCIA, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Monsieur Henri TAIEB est désigné en qualité de Scrutateur.

Le bureau désigne Monsieur Jean-Claude DEMOULIN en qualité de Secrétaire.

La société GUY BARBIER ET AUTRES, Commissaire aux Comptes dûment convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires:

- un exemplaire des Statuts de la société
- la copie de l'avis de convocation envoyé à chaque actionnaire et au Commissaire aux Comptes ainsi que les récépissés postaux et avis de réception de ces envois

- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui seront soumis à l'Assemblée:

- le Rapport du Conseil d'administration
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare ensuite que les documents prévus par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant la présente réunion.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Questions diverses. »

Le Président donne ensuite lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

La discussion est alors déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Robert L. Parkinson Jr. de ses fonctions d'administrateur au sein de la société à compter de ce jour. L'assemblée le remercie de sa précieuse collaboration pendant toute la durée de son mandat et lui accorde quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée nomme en qualité d'administrateur Monsieur Gary P. COUGHLAN demeurant 1135 Central Road, Glenview, Illinois, LES ETATS-UNIS, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son

prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1992.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gary COUGHLAN a déclaré préalablement à cette assemblée accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

. o O o .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT | LES SCRUTATEURS | LE SECRETAIRE





